A.S.T Beaucaire
Service de Prévention et de Santé au Travail

195 allée de la Narbonnaise
30300 BEAUCAIRE
Siret : 775 860 281 00028 – APE : 8621Z

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
Mercredi 24 avril 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre association, dûment convoquée par mail, s'est réunie par visio conférence, le mercredi 24 avril 2024 à 15h00.

Etaient présentes ou représentées : 26 entreprises représentants 1 678 salariés.

Les adhérents de la fonction publique territoriale (Mairies essentiellement) nous ont précisé qu'ils ne pouvaient participer aux votes en Assemblée Générale d'une association à laquelle leur collectivité paie une prestation par un contrat de marché public. Leur effectif n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Nombre d'adhérents de l'association, hors fonction publique, au 31 décembre 2023 : 611.
Nombre de salariés suivis, hors fonction publique, au 31/12/2023 : 4 753.
Le quorum (30% des salariés, soit 1 427) est atteint.

Invités à la réunion :

- Docteur Loïc SOLVIGNON – médecin du travail
- M Rémy RAUSCHER - Ergonome
- Mme Nathalie GAUTSCHI – Coordinatrice administrative
- M. Christian BEGOUT - Expert-comptable
- Les membres du bureau

La réunion s'est déroulée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation PV de l'AG de l'Assemblée Générale du 26 avril 2023
2. Rapport moral du Président
3. Approbation des comptes au 31 décembre 2023
4. Prévisionnel 2024
5. Présentation du rapport d'activité des médecins et IPRP 2023
6. Point sur le renouvellement d'agrément
7. Point sur la certification
8. Point sur la gouvernance – Appel à candidature, siège administrateur Conseil d'Administration
9. Révision des STATUTS de l'AST Beaucaire
10. Révision du Règlement Intérieur de l'AST Beaucaire
11. Questions diverses

1 – Approbation PV de l'Assemblée Générale du 26 avril 2023

Approuvé à l'unanimité

2 – Rapport moral du Président

Monsieur Tony LAURENT préside la séance et remercie chacun de sa présence. L'année 2023 a été l'année de la consolidation avec uEgar, un outil performant et facilitant.
L'activité est croissante, avec beaucoup de défis à relever sur cette année 2024 notamment la certification à venir. La santé de l'AST se porte bien, avec une équipe de professionnels, en laquelle il a toute confiance.
Le Président décrit un service de proximité et souligne l'investissement des salariés de l'AST, avec une équipe soudée, présente, réactive et dans une constante communication.
Il se satisfait de l'obtention du renouvellement de l'agrément pour 5 ans et félicite le travail de l'ensemble de l' équipe.

3 – Approbation des comptes au 31 décembre 2023 (cf bilan en annexe)

Monsieur Christian BEGOUT, expert-comptable, présente un point budget de l'année 2023 (Documents en annexe). Nous sommes sur un point de bascule avec tous les moyens mis en place sur l'année 2023.

La situation financière de l'AST est stable, avec un prévisionnel des recettes à 477 000 € pour 2023 contre 484 000 € pour 2022.

<u>Concernant les frais généraux, sont constatés</u>

- L'abonnement à la plateforme uEgar est maintenant en plein exercice sur l'année 2023 et donc bien défini à environ 15 000 € / an
- Une augmentation de plus de 10 000 € sur les honoraires des consultants, directement liée
    - A l'augmentation du temps de travail de M Gilles MACCANTI, Toxicologue, dont l'avenant à pris effet au 1 er septembre 2023
    - A une augmentation significative des interventions sur le plan collectif en entreprise de Mme Christelle TOUBERT, Psychologue du travail
- Une baisse de 10 875 € de l'impôt sur la société
- Une stabilité de la consommation d'énergie malgré l'inflation

<u>Une créance d'environ 25 500 € répartie comme suit</u>

- 16 000 € dues aux cotisations non réglées à ce jour, dont certaines s'accumulent depuis plusieurs années. A cet effet, il est prévu d'avoir recours à un service de recouvrement, tel que le prévoit l'article 8 du Règlement Intérieur de l'AST, associé à une radiation de l'adhérent mis en demeure, conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur de l'AST
- 9 500 € dues à des liquidations judiciaires pour lesquelles, un récupération reste peu probable

4 – Prévisionnel 2024 (cf bilan en annexe)

Le total des recettes est budgétisé à 510 000 €, directement lié :

- Aux pré-adhésions en cours et en attente de règlement de la facture pro format
- A l'ouverture d'un nouveau fastfood « KFC » sur Beaucaire dont l'ouverture est prévue au 1er juin 2024, avec l'embauche annoncée de 40 collaborateurs ; et sous réserve que l'enseigne effectue les démarches d'affiliation ; ce qui représenterait 3 914 €HT

- A l'affiliation du CCAS d'Arles qui compte environ 190 agents, actuellement en recherche active d'une adhésion à un SPSTI de proximité ; ce qui représenterait 18 591,50 €HT

Enveloppe formation à prévoir

- Formation des membres du bureau délivrée par l'organisme ISTNF
  - Session initiale le 09 janvier 2024, 2 700 €
  - Session de rattrapage en distanciel pour les absents, 2 200 €
    - 10 octobre 2024 matin
    - 15 octobre 2024 matin
- Modules complémentaires à la suite du décret n°2022-1664 arrêté du 30 janvier 2023, en vue d'obtenir le DUST Diplôme Universitaire en Santé Travail, pour l'IDEST Mme Sylvie BONIFAS. Cette formation est délivrée par l'organisme ASTI, d'un montant d'environ 3 300 € :
  - Sur la période d'avril à décembre 2024 en 6 blocs sur 13 jours
  - Au sein du SPST / CMIST d'Alès
  - Feuille de route repas + couchage (note de frais)
- Le module « Management de la Santé et de la Sécurité au Travail » du DU Diplôme Universitaire en Management Qualité Sécurité Environnement pour l'Ergonome, M Rémy RAUSCHER, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, voir point 8 ; formation d'un montant de 850 €

Variations à prévoir

- Au titre des honoraires de M Gilles MACCANTI, Toxicologue, pour qui le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement à une augmentation de son temps de travail à compter du 1er septembre 2023
- L'embauche, dans un futur proche, d'une seconde Infirmière Diplômée d'Etat en Santé Travail
- L'augmentation du temps de travail de M Rémy RAUSCHER, Ergonome dont les missions complémentaires sont :
  - Responsable du Pôle IPRP et Qualité
  - Responsable Relai de Prévention
  - Responsable de publication du site internet
- L'accompagnement par le cabinet QUALIPOLE, pour préparer l'AST à la future certification, pour un montant total de 12 980 € TTC

Afin de garder une santé financière stable, il est prévu d'appliquer une augmentation de la cotisation forfaitaire annuelle de 3 % à compter du 1er janvier 2025. Point à remettre à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

5 – Présentation du rapport d'activité des médecins et IPRP 2023 (cf rapport en annexe)

Pôle IPRP

M Rémy RAUSCHER, Ergonome de l'AST, commence par présenter la poursuite du déploiement du logiciel métier uEgar. 2023 a été notamment marquée par un travail sur une harmonisation de la traçabilité et la création d'indicateurs pertinents dans le cadre de l'offre socle et du nouveau projet de service.

- Construction du projet de service :
  - Toute la réflexion a été guidée autour du projet de service, le renouvellement d'agrément et la certification, pour laquelle l'AST Beaucaire a fait appel à un prestataire (M ORSINI / cabinet QUALIPOLE)
  - L'offre complémentaire pourrait être soumis à facturation. Pour le moment, l'AST Beaucaire a décidé de se concentrer exclusivement sur l'offre socle ; offre de base commune à tous les Services de Prévention et de Santé au Travail par principe d'équité.

- Une offre spécifique est exploitée, pour les travailleurs indépendants et professionnels de santé libéraux. Un listing sur tableau Excel a été créé à partir de la consultation du BODACC Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales
- Une déclinaison du projet de service pour les intérimaires a également été rédigée

- Préparation de la certification et du renouvellement d'agrément, bilan des actions réalisées :
  - La mise en place d'un process + outils de pilotage pour la planification des Fiches d'Entreprises
  - Une formalisation de la cellule maintien en emploi / PDP Prévention de la Désinsertion Professionnelle + convention CAP EMPLOI en projet
- Bilan des AMT (Action en Milieu de Travail, en entreprise) et Activités Connexes liées au fonctionnement du service

Pôle médical

Le Dr Loïc SOLVIGNON présente une synthèse de l'activité du pôle médical en 2023 et précise que l'extraction des données a pût être éditée avec l'utilisation du nouveau logiciel métier uEgar sur année complète. Les chiffres sont plus représentatifs que sur l'année 2022, qui était une année de transition.
Il rappelle également que concernant les ETT Entreprises de Travail Temporaire, sont reçus en visite médicale uniquement les intérimaires en mission dans des entreprises utilisatrices par ailleurs adhérentes de l'AST (*cf voir le projet dédié « déclinaison pour les intérimaires »*).

- Un point sur les examens complémentaires :

A noter que les EFR Epreuves Fonctionnelles Respiratoires avaient été totalement stoppées pendant toute la période de crise sanitaire liée au COVID, pour des raisons de prévention du risque de diffusion virale.
Ce type d'examens complémentaires a pu être à nouveau réalisés dans le service courant 2023.

6 – Point sur le renouvellement d'agrément

Le renouvellement de l'agrément a été accordé par la DREETS pour 5 ans, soit la période du 25 mars 2024 au 24 mars 2029.

7 – Point sur la certification

M ORSINI du cabinet QUALIPOLE, accompagne l'AST Beaucaire dans le cadre de la certification. Celui-ci a préconisé un accompagnement sur huit journées entre mars 2024 et décembre 2024. Un investissement coûteux mais nécessaire afin d'aborder la certification, prévue aux alentours de mai 2025, en conformité et sereinement.

8 – Point sur la gouvernance – Appel à candidature, siège administrateur Conseil d'Administration

- Point sur la gouvernance
  - Mme Michèle ARNAUD, retraitée de la société LES CHAIS DU SUD et Présidente de la Commission de Contrôle, poursuit son mandat jusqu'à la fin de l'année 2024. L'appel à candidature à la présidence de la Commission de Contrôle reste actif
  - Deux sièges seront à pouvoir courant l'année 2024 au sein du bureau
    - Un collège employeur
    - Un collège salarié
- Appel à candidature, siège administrateur Conseil d'Administration
  - Mme Estelle CRAPEZ, démissionnaire et laissant un siège vacant au sein du Conseil d'Administration, a été remplacée par Mme Aurélie OTIN, Responsable RH des

Transports DECOUX. Sa candidature a été validée à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du 10 avril 2024.

9 – Révision des STATUTS de l'AST Beaucaire

A la suite de la visite du Médecin Inspecteur le Dr Nathalie BERNAL-THOMAS, a été soulignée l'absence de Président délégué. Les STATUTS ont donc été révisés lors du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024, convoqué à la demande du Président de l'AST Beaucaire.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Le remplacement de l'ancien logo par le nouveau logo de l'AST
- Article 9 – Bureau / composition, ajout « **Un Président délégué élu parmi les membres employeurs** ».

En ce sens, a été voté l'élection d'un Président délégué. M Olivier BONNET, Directeur SARPI MINERAL France et administrateur depuis le 1er juillet 2020, a été élu à l'unanimité en date du 30 janvier 2024.

- Ajout d'un article sur les fonctions du Président délégué, nommé sous l'article numéro 9.4 **« Le Président délégué, qui supplée l'absence ou l'indisponibilité du Président, occasionnellement ou dans l'attente du remplacement du Président en cas de vacance du poste, est élu parmi les représentants des employeurs. En cas de suppléance, le Président délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Président : il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et en justice, peut signer tous les documents pour le compte de l'Association et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix »**
- Une reprise de la numérotation des articles des STATUTS a de ce fait était réalisée
- Une nouvelle mise en page des STATUTS a été réalisée

La révision des STATUTS est approuvée à l'unanimité. Ceux-ci seront implémentés sur le site internet de l'AST Beaucaire.

10 – Révision du Règlement Intérieur de l'AST Beaucaire

Le Règlement Intérieur de l'AST Beaucaire a été révisé et validé à l'unanimité, sans remarques, par le Conseil d'Administration qui s'est déroulé le mercredi 10 avril 2024.
Celui-ci sera implémenté sur le site internet de l'AST Beaucaire.

11 – Questions diverses

Pas de question

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16h10

Le Président
Tony LAURENT

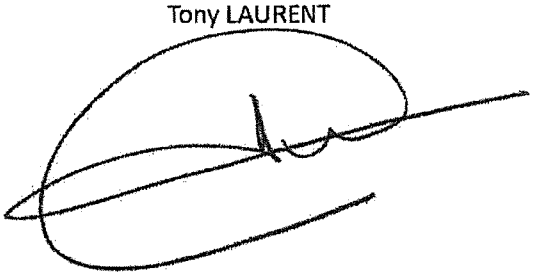
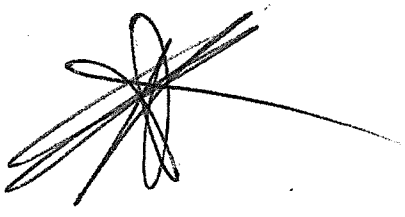
Le Secrétaire
Yves LE RET